Questions à Pascal Faure, directeur général des entreprises (DGE)

François Hollande a présenté dernièrement un nouveau plan, « l'Industrie du futur ». De quoi s'

Le projet « Industrie du Futur » a pour objectif d'amener chaque entreprise industrielle à franchir un pas

Il s'agit donc en premier lieu de moderniser l'appareil productif français, en accompagnant individuellem

Mais, au-delà de la production proprement dite, il s'agit également d'aider les entreprises dans la transformation par le numérique de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation. Dans un monde où les outils numériques font tomber la cloison entre industrie et services, réussir cette transformation sera crucial dans tous les secteurs.

Cette ambition est le socle commun de l'ensemble des solutions de la phase 2 de la Nouvelle France industrielle, annoncée par Emmanuel MACRON, le 18 mai à Nantes. À ce titre, elle s'adresse à l'ensemble des secteurs industriels, aux filières en devenir, comme à celles d'aujourd'hui, pour qui la compétitivité et l'innovation sont des nécessités.

Comment va s'organiser ce dispositif ?

Ce dispositif sera piloté par l'État, via un comité de pilotage que présidera Emmanuel MACRON, pour mesurer l'avancement et rythmer les différentes étapes du projet. La mise en œuvre opérationnelle reposera sur plusieurs acteurs, notamment les régions, qui sont investies de l'accompagnement des PME et ETI au niveau territorial.

Afin de coordonner les différentes actions existantes, une « alliance de l'industrie du futur » a été créée à l'initiative de plusieurs syndicats et fédérations professionnels qui ont souhaité s'engager dans une démarche collective de promotion de l'industrie du futur. Cette alliance se conçoit comme un partenariat ouvert. L'État a la volonté de faire de cette alliance un interlocuteur de référence et l'acteur central de la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, il met à disposition plusieurs instruments de soutien pour cofinancer les projets des entreprises dans l'industrie du futur. Comme annoncé par le Premier ministre en avril, une mesure exceptionnelle de suramortissement des équipements productifs a été mise en place d'avril 2015 à avril 2016, tandis que Bpifrance doit porter le montant de ses prêts de développement à 8 Md€ sur la période 2015-2017. Par ailleurs, le programme des investissements d'avenir met à disposition près de 300 M€ pour aider des projets industriels innovants sur ces thématiques.

Quels sont les projets au programme ? Quels seront les objectifs du plan ?

L'ambition de l'industrie du futur repose sur cinq piliers :

- développer l'offre technologique pour l'Industrie du Futur : l'ambition est d'acquérir un leadership technologique dans plusieurs domaines de rupture pour la transformation de l'industrie : fabrication additive, virtualisation de l'usine et réalité augmentée, entre autres ;

- accompagner les entreprises dans cette transformation : il s'agit de sensibiliser l'ensemble des entreprises industrielles françaises à l'industrie du futur et d'en accompagner 2000, d'ici 2017, dans leurs projets de modernisation ou de transformation numérique ;
- former les salariés aux nouveaux métiers et modes de travail de l'Industrie du futur : sont visées la conception et la mise en place de formations initiales et continues adaptées aux enjeux de l'industrie du futur ;
- renforcer la coopération internationale en matière de normalisation : l'industrie française coordonnera ses positions en matière de standards internationaux et recherchera un partenariat européen dans le domaine, notamment avec l'initiative allemande « Industrie 4.0 » ;
- promouvoir l'Industrie du futur française : des projets « vitrines » de l'industrie du futur seront lancés d'ici fin 2016, un événement de visibilité internationale sur l'industrie du futur sera organisé à Paris en 2016.

Peut-on estimer les retombées de cette robotisation et numérisation de l'industrie ? Ces progrès en productivité peuvent-ils avoir un coût en matière d'emploi ?

Dans une économie dessinée par la concurrence mondiale, la productivité et la compétitivité sont des nécessités pour gagner des marchés et attirer l'investissement, autrement dit, pour assurer la durabilité de l'emploi industriel. Ce qu'il est pertinent de comparer, c'est l'usine qui aura fermée faute d'investissements productifs, et celle qui aura investi pour monter en gamme et gagner des clients. Il ne s'agit pas simplement de maintenir des emplois : la création de valeur par l'industrie permet aussi de générer des emplois dans les services, chez les fournisseurs et dans l'économie locale. L'entreprise Figeac Aéro, que le Président de la République a visité le 14 avril pour présenter l'industrie du futur, est emblématique à cet égard.

À l'inverse, les progrès de l'automatisation et de la numérisation permettent de relativiser l'avantage d'autres pays en termes de coût du travail. Grâce aux atouts de la France en termes d'attractivité (infrastructures, qualité des formations, etc.), ils permettent la création de nouvelles usines, voire la relocalisation. Il s'agit donc d'une opportunité à saisir et d'un contrepoint au discours fataliste sur la disparition de l'industrie.

En revanche, automatiser davantage et introduire plus de numérique dans les processus de l'entreprise suppose de faire évoluer la place de l'homme dans l'appareil productif. Derrière la création d'emplois que l'industrie du futur permet d'escompter, il y a bien la question centrale de l'accompagnement des emplois actuels et des formations répondant aux nouveaux besoins de l'industrie. Afin d'y apporter des réponses, les organisations syndicales de salariés et le Conseil National de l'Industrie seront pleinement intégrés à la démarche de l'Industrie du futur.